

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 10 avril 2015**  
**(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHAIRES Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BEGLES - immeuble bâti situé 63 avenue Roger Salengro, cadastré AN 310 -  
Mise à disposition et cession à la Commune - Décision**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de Bègles, Bordeaux Métropole a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales à l'encontre de l'immeuble bâti à usage d'habitation d'une superficie de 259 m<sup>2</sup>, cadastré AN 310, situé 63 avenue Roger Salengro.

Cette acquisition a pour objectif l'extension du groupe scolaire Salengro.

C'est ainsi que par acte notarié du 7 novembre 2013, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 176 500 euros.

Aussi, conformément à la demande de la Ville de Bègles, la mise à disposition transitoire de cet immeuble pourrait lui être consentie au moyen d'une convention en attendant sa cession dans le délai maximum de 2 ans, sur la base du prix de revient de la réserve foncière s'établissant au prix d'achat susvisé augmenté des frais notariés d'un montant de 3 286,13 euros, l'ensemble restant actualisable au taux de 2,26 % l'an selon la délibération n° 2014-0021 du Conseil de communauté du 17 janvier 2014 relative aux réserves foncières acquises en 2013. A titre indicatif le prix de revient actualisé au 27 février 2015 s'établit à 185 485,85 euros.

Cette actualisation de prix s'opérera, de la date de règlement par Bordeaux Métropole du prix principal susvisé jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexation au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la commune.

S'agissant de la vente d'un bien immobilier bâti depuis plus de cinq ans, cette transaction sera placée hors champ d'application de la TVA.

France Domaine régulièrement consulté au préalable, n'a pas émis d'objection sur les modalités de cette opération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-37,

**VU** les dispositions du code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1 et suivant,

**VU** la délibération n° 2014-0021 du Conseil de Communauté du 17 janvier 2014,

**VU** l'avis de France Domaine n° 2015-039V0136 du 3 février 2015.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Le projet d'extension du groupe scolaire municipal Salengro envisagé par la commune de Bègles nécessite la mise à disposition transitoire et la cession à celle-ci, de l'immeuble bâti situé 63 avenue Roger Salengro acquis par exercice du droit de préemption urbain à des fins communales.

**DECIDE**

**Article 1 :** La cession à la commune de Bègles de l'immeuble bâti d'une superficie de 259 m<sup>2</sup> cadastré AN 310 situé 63 avenue Roger Salengro à Bègles est consentie sur la base du prix de revient total de 179 786,13 euros, l'ensemble restant à actualiser au taux de 2,26 % l'an jusqu'au complet paiement par la commune.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession.

**Article 3 :** La recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours, Compte 775, Fonction 824, CdR UC00, Opération 05P018O001 du budget principal de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 AVRIL 2015**

**PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2015**

**M. JACQUES MANGON**